



LYCEE PROFESSIONNEL PETRO ATTITI



Inscriptions au lycée professionnel Péro Attiti
Rentrée scolaire 2024

- Le lundi 11 et mardi 12 décembre 2023 de 7h30 à 16h00
- Le mercredi 13 décembre 2023 de 7h30 à 12h00

La présence d'un responsable légal ou correspondant est nécessaire pour le dépôt des dossiers d'inscription. Les places des élèves n'ayant pas déposé leurs dossiers d'inscription aux dates et horaires mentionnés ci-dessus, seront libérées.

1- DOSSIER D'INSCRIPTION

- ✓ Photocopie d'un justificatif de résidence correspondant à l'adresse des responsables légaux (facture eau, électricité, téléphone)
- ✓ Si l'élève a 16 ans et plus : photocopie de l'attestation de recensement ou de l'attestation de JDC
- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- ✓ Formulaire de demande d'inscription à l'internat pour les élèves concernés
- ✓ Photocopies des bulletins scolaires de l'année
- ✓ Photocopies du livret de famille
- ✓ Fiche Intendance
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du représentant légal
- ✓ Dossier infirmerie
- ✓ Photocopies du carnet de vaccinations à jour
- ✓ Photocopie des cartes de prise en charge santé à jour : CAFAT, AMG, Mutuelle de santé

Tout dossier incomplet sera refusé

Aucune photocopie ne sera délivrée par nos services

2- EQUIPEMENT ET MATERIEL SCOLAIRE

Les équipements professionnels individuels sont obligatoires en Lycée Professionnel. Pour faciliter les démarches des familles lors de l'inscription, le lycée et le FSE mettent à leur disposition un service mutualisé.

Un tarif unique d'un montant de 7000 frs est demandé aux familles comprenant 5 Tee-shirts de la filière professionnelle, 1 Tee-shirts EPS, l'assurance scolaire et l'adhésion au FSE.

Le chèque est à libeller à l'ordre du Foyer Socio-Educatif du LP Péro ATTITI.

Les pantalons, chaussures de sécurité, vestes sont à la charge des familles.

LE MONTANT TOTAL DOIT ETRE IMPERATIVEMENT REGLE LORS DE L'INSCRIPTION

3- DEMI-PENSION et INTERNAT *(les tarifs ne sont pas encore connus. A titre indicatif, nous vous indiquons les tarifs 2023)*

	TARIFS 2023 POUR INFORMATION				
	INTERNAT			DEMI-PENSION	
	Boursiers à l'année*	Non-boursiers 1 ^{er} trimestre	Non-boursiers 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre	Boursiers*	Non-boursiers par trimestre
PROVINCE NORD	Attestation de bourse + 24 276 F	47 420 F (blanchisserie incluse)	47 420 F Par trimestre	Attestation de bourse + 12 968 F	19 475 F
PROVINCE SUD	Attestation de bourse + 2 100F (blanchisserie)			Attestation de bourse	
PROVINCE DES ILES	Attestation de bourse + 30 198 F			Attestation de bourse + 873 F	

* Complément de bourse à payer par la famille, payable en une seule fois en début d'année, sous réserve de modification des provinces.

L'élèves demi-pensionnaires et/ou internes devront se présenter au **service d'intendance à compter du 5 février 2024** pour régler les frais de restauration et d'hébergement.